

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/07/2024 - 4095 - 1997 B 50012 - 410 683 940 - ASP ARCHITECTURE

ASP ARCHITECTURE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 95 000.00 €

Siège social : 18 rue Antoine de Saint-Exupéry centre d'affaires Hellieule 2

88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

410 683 940 RCS ÉPINAL

TEXTE DE LA DÉCISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 JUIN 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 152 604,75 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Un résultat de | 152 604,75 € |
| - Soit un bénéfice distribuable de | 152 604,75 € |
| - Une somme de | 29 972,50 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de | 6,31 € |
| - et le solde, soit | 122 632,25 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 6,31 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au titre des trois exercices précédents :

- Décision du 30 juin 2023 : la somme totale brut de 29 972,50 euros soit la somme de 6.31 euros par titre.
- Décision du 21 juin 2022 : la somme totale brut de 29 972,50 euros soit la somme de 6.31 euros par titre.
- Décision du 15 février 2021 : la somme totale brut de 49 874 euros, soit la somme de 10.50 euros par titre.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU ASP ARCHITECTUREAdresse de l'entreprise 18 rue Antoine de Saint-Exupéry 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGESDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Numéro SIRET* 4 1 0 6 8 3 9 4 0 0 0 0 2 8Durée de l'exercice précédent* 12Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I) AA			
		AB			
		CX			
		AF			
		AH	129 581	AI	129 581
		AJ		AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL		AM	
		AN		AO	
		AP	31 134	AQ	31 134
		AR	988	AS	988
		AT	68 136	AU	50 895
		AV		AW	17 241
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AX		AY	
		CS		CT	
		CU		CV	
		BB		BC	
		BD		BE	
		BF		BG	
		BH	4 840	BI	4 840
		BJ	234 681	BK	83 017
BL		BM	151 663		
BN		BO			
BP		BQ			
BR		BS			
BT		BU			
BV	11 020	BW	11 020		
BX	310 255	BY	310 255		
BZ	21 904	CA	21 904		
CB		CC			
CD		CE			
CF	548 745	CG	548 745		
CH	13 207	CI	13 207		
CJ	905 132	CK	905 132		
CW					
CM					
CN					
CO	1 139 814	IA	83 017		
CP			1 056 796		
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	CRÉANCES				
	DIVERS				
Comptes de régularisation					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an			
Immobilisations : Non recensée		CR			
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		Stocks : Non recensée			
		CERTIFIÉ CONFORME			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU ASP ARCHITECTURENéant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 95 000)	DA	95 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	19 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	598 086
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	152 604
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	Autres fonds propres	TOTAL (I)	DL
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
DETTES (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	144 531
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 462
	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	192 105
	Ecart de conversion passif*	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 056 796
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	192 105	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORMÉ

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

CERTIFIE CONFORME

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 125
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

CERTIFIE CONFORME 125

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ASP ARCHITECTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 056 796 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 152 605 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

CERTIFIE CONFORME

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	129 582			129 582
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	129 582			129 582
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	31 134			31 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	988			988
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 247			5 247
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 766	9 124		62 890
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	91 135	9 124		100 259
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 840			4 840
Immobilisations financières	4 840			4 840
ACTIF IMMOBILISE	225 557	9 124		234 681

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 124		9 124
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 124		9 124
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2023

Éléments achetés	
Éléments réévalués	129 582
Éléments reçus en apport	
Total	129 582

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	31 134			31 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	988			988
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 536	179		4 715
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 222	5 959		46 181
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	76 880	6 138		83 018
ACTIF IMMOBILISE	76 880	6 138		83 018

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 350 207 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 840		4 840
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	310 256	310 256	
Autres	21 904	21 904	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 208	13 208	
Total	350 207	345 367	4 840
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers produit à recevoir	3 876
Total	3 876

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 95 000,00 Euro décomposé en 4 750 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euro.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 192 105 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 111	40 111		
Dettes fiscales et sociales	144 531	144 531		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 463	7 463		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	192 105	192 105		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	11 722
Personnel congés payés	25 718
Org.sociaux ch.à payer	1 864
Charges sur congés payés	10 287
Total	49 590

CERTIFIE CONFORME

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	13 208		
Total	13 208		

CERTIFIE CONFOR